

**CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 25'000 VISANT À OBTENIR LES AUTORISATIONS NÉCESSAIRES À LA
RÉALISATION DE POINTS DE COLLECTE ET D'ÉCO-POINTS**

Considérant,

- la résolution 1033 exprimant la volonté de la commune d'implanter des déchetteries enterrées aux endroits propices et pertinents,
- l'étude de faisabilité réalisée par ÉCOSERVICES en 2012, destinée à la mise en place d'un système enterré pour la collecte des déchets sur le territoire communal,
- le complément de mandat d'ÉCOSERVICES en 2014 pour une étude environnementale visant à identifier les emplacements potentiels pour la création de déchetteries enterrées,
- la demande faite en 2017 à notre mandataire, le consortium BARD'au tri, et à un bureau d'ingénieurs civils, de vérifier la faisabilité technique, entre autres par rapport aux réseaux souterrains existants, des emplacements retenus par l'étude réalisée par ÉCOSERVICES soit, dans un premier temps :
 - un point de collecte à l'entrée du chemin des Rupières et deux éco-points, l'un à la boucle de rebroussement du bus à la place De-Brunes, l'autre au stade de football de Compesières.
- l'élaboration des dossiers de requête en autorisation de construire pour ces trois objets ainsi que le chiffrage permettant l'ouverture d'un crédit d'investissement pour leur réalisation,
- l'exposé des motifs,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission EDD du 18 décembre 2017,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 12 voix pour et 1 abstention :

- D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000 visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points.
- De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements.
- De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
- D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
- En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit sur douze mois par le compte de fonctionnement.

Bardonnex, le 6 février 2018

John GYGER, Président

